Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 27 juillet 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11 et 12 juillet 2011

2011 V. 190 Vœu pour une journée annuelle du "Street Art" à Paris.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal

Considérant que le graffiti est une véritable pratique artistique aujourd'hui reconnue ;

Considérant que le "Street art" est considéré comme le mouvement artistique de la fin du 20e siècle ;

Considérant cette pratique comme une forme de liberté d'expression ;

Considérant qu'il s'agit d'un art de l'éphémère ;

Considérant le succès de l'exposition de Jean-Michel Basquiat, graffiteur au style percutant et artiste avant-gardiste dans le domaine ;

Considérant que le drapeau de l'art en liberté doit flotter à Paris, ville d'art et de liberté ;

Sur la proposition de Mme Karen TAIEB, des élues républicaines socialistes apparentées au Groupe SRGA, et des élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés,

Le Conseil de Paris émet le vœu :

Que soit étudiée la faisabilité d'une journée annuelle du "Street Art" à Paris mettant notamment à la disposition des artistes des murs disponibles dans la Ville de façon éphémère le temps de cette journée.